

Des mots et des remèdes

Recommandations du Comité québécois d'étude du français médical

L'AMLFC publie périodiquement les conclusions des délibérations du Comité québécois d'étude du français médical au sujet de termes médicaux souvent mal employés ou mal traduits.

No 8 – [Accouchement vaginal](#)

Les expressions **accouchement vaginal** et **accouchement vaginal après césarienne**, ou **AVAC**, sont de plus en plus répandues, mais sont-elles justifiées? En effet, les dictionnaires s'entendent pour définir le terme **accouchement** comme « l'ensemble des phénomènes mécaniques et physiologiques aboutissant à l'expulsion du fœtus et de ses annexes hors de l'utérus¹ ». Comme l'accouchement se fait, par définition, par voie vaginale, l'expression **accouchement vaginal** et, partant, l'expression **accouchement vaginal après césarienne**, paraissent pléonastiques. Dans un monde idéal, on devrait donc dire **accouchement après césarienne**, tout simplement.

Toutefois, on peut comprendre que dans ce contexte clinique bien particulier, on veuille insister sur le fait que la parturiente met son enfant au monde par voie naturelle après avoir subi une césarienne au terme d'une grossesse antérieure. On oppose alors **accouchement vaginal** à **accouchement par césarienne**, le mot **accouchement** étant ici employé comme générique pour désigner toute forme d'évacuation du contenu utérin, qu'elle soit physiologique ou non. Il n'en demeure pas moins que dans de nombreux contextes, le terme **accouchement** se suffit à lui-même et n'a aucunement besoin d'être qualifié.

En France, on préfère l'acronyme VBAC (pour « voie basse après césarienne », où « accouchement » est sous-entendu), qui coïncide avec l'acronyme anglais VBAC, pour *vaginal birth after cesarean section*.

Référence

1. *Larousse médical*, Paris, Larousse, 2004, 1 219 pages.